

Demande d'admission à la Coopérative USS Assurances (pour exploitant d'installation de tir)

L'exploitant soussigné d'une installation de tir soussigné demande, au vu des statuts de la Coopérative USS Assurances à Berne et selon les conditions générales d'assurances (CGA) son admission à la Coopérative.

L'exploitant de l'installation de tir reconnaît:

- Les Statuts
- Les CGA, ses garanties et ses prestations d'assurance
- Les primes annuelles: selon la table des primes édictée par le comité administratif de l'USS Assurances

FST-Nombre
Nom
Nombre de sociétés, qui utilisent l'installation de tir
Distances: <input type="checkbox"/> 300m <input type="checkbox"/> 50m <input type="checkbox"/> 30m <input type="checkbox"/> 25m <input type="checkbox"/> 10m <input type="checkbox"/> autres
Début de l'assurance*

* date de la police d'assurance, se renouvelle automatiquement d'année en année

Adresse du président	Adresse du caissier
Téléphone	Téléphone
E-Mail	E-Mail
Lieu/Date	Signature

A retourner à: USS Assurances
Sepp Rusch
Directeur administratif
Hostet 5
9050 Appenzell
info@uss-versicherungen.ch